

## **COMPTE-RENDU de la réunion du lundi 20 mai 2019 – 18h30 :**

**Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – P BLANCHER – J.L SAGE – F BREUIL (arrivé à 19h15) - F BONNAUD (arrivé à 18h50) - L De Marchi - E. MAZABRAUD - F ROUSSEAU –**

**Excusé : M Charbonel**

**Secrétaire de séance : Laurent De Marchi**

**1 –** Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2019 :

Une erreur a été mentionnée concernant le point 3 à savoir : le maire ne votant pas le CA, il fallait noter 5 pour et non 6 comme mentionné aussi bien pour la commune que pour l'assainissement.

Jean-Louis Sage fait part d'un courrier en réponse au point 7 du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019. (annexé à ce compte-rendu)

Il désire voir le registre des arrêtés –

*Nota : toute personne peut consulter en mairie les arrêtés du maire ainsi que les délibérations.*

**2 –** Le maire fait part au conseil du compte-rendu du diagnostic assainissement du bourg et indique qu'il faudrait en son temps déposer une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Arrivée de Frédéric Bonnaud

**3 –** Le St-Eutrope : Le maire fait part du message de la Sté SOLIHA et de EPF Nouvelle Aquitaine indiquant qu'il sera difficile d'équilibrer l'acquisition et la restauration du St-Eutrope.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'il ne peut pas se porter acquéreur de cet immeuble. Mr et Mme PONSIN en seront informés.

*(Le maire fait part au conseil du courrier de Maître Exbrayat concernant la succession André GARNIER)*

**4 –** Voyage scolaire de fin d'année. Il a été décidé que la commune financera le déplacement par bus. (environ 1000 €).

**5 –** Tarifs transport scolaire : Modification cette année du système de tarification qui se fera suivant le coefficient familial. Les élèves résidant à – de 3 km de l'établissement scolaire ainsi que les élèves ne respectant pas la carte scolaire (hors zone), seront facturés quant à eux 195 euros par an. Cette année, la navette entre les 3 communes est payante. Les municipalités du RPI ont décidé de prendre en charge cette dépense afin que la navigation entre les 3 écoles reste gratuite.

**6 –** Le maire indique que le site du Boucheron a été accepté par le SYDED pour l'installation d'un nouvel éco-point.

Cet endroit a été jugé dangereux par certains membres du conseil municipal.

Arrivée de Fabrice Breuil

Il a été décidé de rechercher un autre endroit pour l'installation d'un nouvel éco-point afin que la redevance incitative applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 puisse être facilitée pour tout habitant de la commune.

**7** – PLUI : l'enquête publique se déroule du 20 mai 2019 au 19 juin 2019 -

**8** – Informations diverses :

Discussion

- autour de l'engazonnement du cimetière suite à la réglementation d'utilisation de désherbant. De plus la question a été posée quant à la constitution d'un règlement du cimetière sur les différentes plantations que les familles peuvent faire.
- Sur le bilan financier de la visite des alsaciens : inférieur à 1 900 € / commune.
- Création d'une association de randonneurs.
- Constitution de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes.

\*\* Ajout d'une délibération approuvant la carte d'assainissement des eaux usées ainsi que le zonage d'assainissement.

Fin de la séance : 20h05